



## › PRÉSENTATION

Sont réunies ici les interventions au I Colloque de Justice Constitutionnelle de la Principauté d'Andorre organisé le 17 octobre 2005 à Escaldes-Engordany (7ème paroisse d'Andorre) par le Tribunal constitutionnel, sur le thème « La mise en œuvre des décisions des juridictions constitutionnelles ». Les débats ont mis en présence des membres de ces juridictions et des universitaires venus de l'Europe de l'Ouest comme de l'Est, d'autres du Chili et du Maroc. Le système de la Common Law était représenté aux côtés des droits d'inspiration romano-germanique.

### **Comment ne pas être frappé par la diversité des situations exposées ?**

Chaque juridiction possède ses caractères propres, par son recrutement, son fonctionnement et ses attributions. Aussi le problème de l'exécution des décisions, s'il est commun à toutes les juridictions, a pour chacune une intensité variable. Dénuées le plus souvent de moyens de pression pour faire respecter leurs sentences, les juridictions sont largement soumises à la bonne volonté des pouvoirs publics. Toutefois alors même que la décision condamne ou contrarie les projets ou les intentions de ces pouvoirs ceux-ci s'inclinent en général de bonne grâce, démonstration, s'il en était besoin, de la place que l'institution a réussie à conquérir dans le système juridico-politique.

On retrouvera dans les pages suivantes la variété des hypothèses rencontrées et des solutions adoptées. Comme pour donner raison à Jean Giraudoux, célèbre auteur français, lorsqu'il écrivait que « le droit est l'école de l'imagination ».

---

---